

ECHEANCIER DE REMUNERATION DES CONGES PAYES EN ANNEE INCOMPLETE

Mensualisation : Nombre d'heures hebdomadaire X nbre de semaines d'accueil X tarif horaire net / 12 h X sem X €/h 12	Mois	Salaire net versé (hors indemnités)	Une de ces 4 modalités de versement sera choisie au contrat :			
			En une seule fois en juin	En une seule fois lors de la prise principale des congés	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis	Par 12ème chaque mois
1ère période : acquisition de congés	Juin					
	Juillet					
	Août					
	Septembre					
	Octobre					
	Novembre					
	Décembre					
	Janvier					
	Février					
	Mars					
	Avril					
	Mai					

Pas de rémunération des congés payés par anticipation

Au 31 mai, calculer les congés acquis
Nombre de jours acquis : jours ouvrables Valeur des congés payés = €

2ème période : rémunération des congés acquis durant la première période, acquisition de congés	Juin	€		€
	Juillet				€
	Août		€€€
	Septembre				€
	Octobre				€
	Novembre				€
	Décembre			€€
	Janvier				€
	Février				€
	Mars				€
	Avril				€
	Mai				€

Au 31 mai, calculer les congés acquis
Nombre de jours acquis : jours ouvrables Valeur des congés payés = €

3ème période : rémunération des congés acquis durant la seconde période, acquisition de congés	Juin	€		€
	Juillet				€
	Août		€€€
	Septembre				€
	Octobre				€
	Novembre				€
	Décembre			€€
	Janvier				€
	Février				€
	Mars				€
	Avril				€
	Mai				€

INDEMNITES COMPENSATRICES DE CONGES PAYES DUES A LA RUPTURE DU CONTRAT :

Reliquat de la période précédente	2ème période : du 1er juin au 31 mai				
Montant des congés acquis entre le 1er juin et la fin du contrat	3ème période : Depuis le 1er juin				
TOTAL					